

Annexe

**Une nouvelle étape de modernisation
des achats de l'Etat
et de ses établissements publics**



Une nouvelle étape de modernisation des achats de l'Etat et de ses établissements publics

Les achats de l'Etat et des établissements publics constituent **un des leviers d'amélioration de la gestion des finances publiques** ainsi qu'un **outil majeur de notre politique économique, sociale et environnementale**.

Des achats plus efficaces sont une condition nécessaire au respect de notre trajectoire de rétablissement des finances publiques, en permettant d'augmenter la valeur de chaque euro dépensé. Dans le respect des règles de la commande publique, ces achats peuvent également contribuer de manière significative à la croissance et à l'innovation de certains secteurs, notamment des PME, à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail et à la modification des habitudes environnementales.

Une nouvelle étape de la modernisation des achats publics a été engagée par le décret 2013-623 du 16 juillet 2013, publié au Journal officiel du 17 juillet 2013.

1. La situation actuelle

Avec la création en 2009 du service des achats de l'Etat (SAE) et la désignation de responsables ministériels des achats (RMA) dans chaque ministère, une démarche de transformation des achats publics a été lancée.

Cette démarche s'est traduite d'ores et déjà par l'identification d'économies significatives et mesurables et la réalisation de certaines d'entre elles. Des initiatives de soutien aux PME et d'achats responsables ont permis d'illustrer le rôle important des achats dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Comme l'a relevé la Cour des comptes, les bénéfices de cette démarche n'ont été tirés qu'en partie. Cela tient en particulier à une insuffisante valorisation de la fonction achat et à un mode de pilotage qui laisse persister des organisations et une professionnalisation très disparates de la fonction achat d'un ministère à l'autre et chez leurs opérateurs, lesquels n'ont été que plus tardivement invités à entrer dans cette démarche.

2. Le développement de la professionnalisation

Afin de maintenir la capacité d'initiative de l'Etat et des opérateurs dans le cadre défini par la trajectoire des finances publiques, le mouvement de professionnalisation sera amplifié, afin de disposer d'une fonction achat efficace, disposant d'un appui hiérarchique fort, impliquée dans les projets stratégiques et fondée sur l'adhésion. Ceci comporte plusieurs aspects :

- ▶ définition et diffusion de méthodes, de processus et d'outils homogènes ;
- ▶ mise en place ou labellisation de nouvelles formations d'acheteurs et de cadres responsables d'entités acheteuses ;
- ▶ perfectionnement des systèmes d'information achats et sécurisation des processus en lien avec CHORUS pour ce qui concerne l'Etat.

Le rôle d'acheteur public changera ainsi de nature. Il sera ainsi essentiel de reconnaître ses spécificités et de le soutenir en créant une filière achat comme partie intégrante des métiers de l'administration. La direction générale de l'administration et de la fonction publique sera mobilisée afin de travailler avec le SAE et les directions des ressources humaines des ministères à la création d'une fonction achat efficace et attractive.

3. L'augmentation des ambitions suppose une extension du périmètre d'intervention du SAE et un pilotage plus resserré

a) Le premier objectif est de dégager environ 2 milliards d'euros de gains sur la période 2013-2015 sur l'ensemble du périmètre des services de l'Etat et de ses établissements publics. La réalisation de cet objectif s'appuiera sur la poursuite et l'intensification des pratiques de professionnalisation de l'achat déjà mises en œuvre ces dernières années mais aussi sur deux éléments nouveaux :

- ▶ le périmètre de l'assiette des segments sur lesquels peut intervenir le SAE sera élargi à tous les achats communs des ministères ;

- ▶ les établissements publics seront associés à cette politique, et leurs gains comptabilisés, dans une démarche globale reflétant l'importance et leur poids dans le paysage des achats publics. Pour les établissements ayant les montants d'achats les plus importants, les objectifs en termes d'économies d'achats seront fixés dans le cadre des prochaines Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) signées avec l'État.

Le SAE pilotera également la réalisation d'économies supplémentaires et la recherche de solutions innovantes liées aux achats et à l'usage des véhicules.

b) Le succès de la démarche impliquera le renforcement du pilotage interministériel de la politique d'achats mais aussi au sein de chaque ministère et au niveau déconcentré. L'objectif global de l'État est décomposé par ministère et pour chacun des principaux établissements et s'appuiera sur une plus grande transparence des résultats atteints. Le SAE cherchera une collaboration approfondie avec la DISIC autour de la performance des achats informatiques ainsi qu'avec France Domaine en matière d'achats immobiliers. Le SAE pourra déléguer la préparation et la gestion de certains marchés interministériels à des ministères, des établissements publics ou à l'UGAP. Il conservera la passation de certains marchés en fonction de l'analyse stratégique menée par segment d'achat.

4. L'ambition est en outre que les achats de l'État et des établissements publics jouent tout leur rôle dans la modernisation de l'économie, notamment auprès des PME, et contribuent à la politique de développement durable

- ▶ **l'innovation** : en collaboration avec les ministères, les établissements publics et les autres parties prenantes, telles que Pacte PME et OSEO, le SAE systématisera la recherche, la localisation et l'identification des fournisseurs, prenant ainsi en compte dans les stratégies d'achat et la préparation des marchés, le dynamisme du tissu économique des PME et ETI françaises. Dans ce cadre, le SAE organisera, avec la DGCIS, le processus de soutien à l'innovation par l'achat public prévu par le Pacte de compétitivité. Il pilotera notamment l'élaboration des plans d'actions annuels concernant l'achat d'innovation (*mesure 32 du Pacte de compétitivité*) qui seront élaborées par les ministères et les établissements publics. Dans le prolongement de la première conférence sur l'achat innovant organisée le 11 avril 2013, chaque ministère est invité à conduire la réflexion la plus large possible sur ses projets innovants, à court ou moyen terme, et de rassembler les résultats de ces travaux dans une feuille de route, un « volet achat innovant » ayant vocation à s'intégrer dans le plan d'action achats annuel. Les résultats des travaux de l'ensemble des ministères et établissements publics seront présentés lors d'une seconde conférence qui donnera aux PME de nouvelles opportunités de rencontres opérationnelles avec les organisations concernées. Les responsables ministériels des achats et les directeurs achat des établissements publics seront à ce titre les interlocuteurs du service des achats de l'Etat, de la direction des affaires juridiques des ministères financiers et de la DGCIS, qui seront chargés de les accompagner dans la préparation de ces plans d'action.
- ▶ **les achats responsables** : les achats responsables constituent un vecteur de transformation pour les politiques publiques sociales et environnementales. La mise en œuvre d'un plan interministériel « achats responsables » visera à renforcer la dynamique en place en accélérant l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. Sa mise en œuvre sera pilotée par le SAE en liaison avec les ministères et à travers une collaboration renforcée avec le commissariat général au développement durable (CGDD).